

Patrice Delatre
Président de la Commission Régionale d'Arbitrage
1 rue du Bouvier 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
06 89 51 30 08
patrice.delatre@gmail.com

Oissel, le 14 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les
Présidents des clubs normands

Objet : détection et inscription de nouveaux arbitres pour la saison 2023

Madame, Monsieur,

L'organisation de la saison 2023 (dates, stage, calendrier etc...) se met en place doucement. L'organisation de l'arbitrage pour les épreuves en est un des éléments.

La ligue de Normandie de Triathlon en collaboration avec la (FFTRI) recrute et propose une formation pour des nouveaux arbitres saison 2023.

La formation pour les arbitres (nouveaux et anciens) se déroulera sur une des dates suivantes : 17 décembre 2022, le 07 ou le 14 janvier 2023 à Lisieux.

Les modalités de celle – ci seront précisées dès la fin des inscriptions prévue le 01 décembre 2022. (Fiche de préinscription jointe).

Peuvent postuler à cette formation des licenciés des deux sexes, ayant pratiqué ou non et âgés au minimum de 15 ans. Pour les mineurs, les missions d'arbitrage font l'objet de quelques spécificités de tutorat, d'accompagnement et de missions. Pour les jeunes arbitres et autres postulants, une formation sur le terrain viendra compléter cette formation initiale afin de les aguerrir sur les premières épreuves.

La CRA recrutera en priorité des femmes (parité et des jeunes).

Les nouveaux arbitres seront intégrés dans chaque équipe et pour chaque épreuve, aidés, épaulés par l'arbitre principal, adjoint ou des arbitres expérimentés.

Ils devront être capables d'assurer toutes les missions d'arbitrage possibles en fonction du format de l'épreuve (monter sur une moto, sur un bateau, faire du vélo...)

Une journée d'arbitrage peut débuter à 6h00 et se terminer vers 21h00...

Les arbitres auront l'obligation d'arbitrer au minimum 2 manifestations, sur chaque choix possible pendant la saison. Ce minimum fait d'ailleurs partie de la formation pratique sur le terrain et permet d'œuvrer sur les différents types d'épreuves et à des postes différents.

Un engagement écrit sera à signer. Les modalités sur le prêt de matériel et les frais engagés y seront mentionnés (remboursement des frais de formation si abandon, restitution du matériel...)

Je compte sur vous pour diffuser la présente très largement et motiver les postulants autant que possible et pour certains clubs être en conformité avec le règlement intérieur « arbitrage » de la ligue.

Attention : Les inscriptions ne seront validées que sur présentation d'une licence ou adhésion à un club ou association affiliés à la FFTRI.

Les membres de la CRA se réservent le droit de ne pas retenir certaines candidatures pour des raisons d'organisation (accueil limité) ou d'équité entre clubs (trop d'arbitres dans un club qui pénalisent la présence d'arbitre dans un autre...). Vous recevrez dans ce cas une information motivée.

Les candidatures doivent parvenir à la ligue avant le 01 décembre 2022 pour permettre l'organisation des formations.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à m'interroger par le moyen de votre choix.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la CRA NORMANDIE, Patrice Delatre



**Patrice DELATRE** Président de la CRA
1 rue Masson - 76350 OISSEL
Tél. : 02 35 64 17 32 - 06 89 51 30 08
www.intri.fr
Envie de différence ? Vibrez Triathlon ! 

Fiche d'inscription à renseigner très précisément et à renvoyer à la ligue soit par courrier postal ou par mail : ligue1920@orange.fr ou patrice.delatre@gmail.com

Documents et renseignements nécessaires lors de l'inscription, à envoyer avant le 1^{er} décembre 2022, date limite des inscriptions.

Nom et Prénom :

Nom du club :

Licence N° et Type :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° tel :

Nombre d'années de pratique (club ou association) :

Pour des raisons d'intendance, de commande de matériel (pris en charge par la ligue, sous conditions) :

Taille pour un polo :

Taille pour la veste d'arbitre :

Taille pour les gants :

Pour info, la ligue en accord avec la CRA prendra en charge la somme de 50 € (si besoin) et en une seule fois pour l'achat d'un casque moto homologué, acheté chez notre partenaire officiel.

Cette aide se fera sur demande à l'issue de la formation et après accord du président de la CRA.